

Vous cherchez l'assurance des véhicules automobiles adaptée à vos besoins?

Sur mesure, flexible et avec le meilleur service en cas de sinistre.

L'assurance des véhicules automobiles d'AXA vous offre une flexibilité maximale et des solutions individuelles pour s'adapter à vos besoins et à votre budget.



Responsabilité civile: dommages causés par votre véhicule

Dommages causés à des tiers (obligatoire)

Dommages causés à vos biens



Casco: dommages causés à votre véhicule

Dommages causés par vous-même (collision)

Dommages causés par des événements naturels, des animaux ou des inconnus (casco partielle)

- Vol, y c. piratage informatique du véhicule et abus de confiance
- Bris de glaces des vitres avant, arrière ou latérales
- Événements naturels (grêle, etc.) et incendie
- Dommages causés par des fouines et des rongeurs ou suite à une collision avec des animaux
- Acte de malveillance (sauf rayures)

Dommages au véhicule parké

Phares et rétroviseurs latéraux

Pneus et jantes

Choses emportées

Perte et endommagement des clés du véhicule

Casco partielle

Casco complète



Services et prestations supplémentaires

Faute grave

Protection du bonus

Dépannage, poursuite du voyage incluse

Véhicule de remplacement

Station de recharge e-mobilité

Batterie e-mobilité

Blessures subies par vous et vos passagers

Service complet en cas d'accident causé par des tiers



Rabais attrayants pour les clients et clientes d'AXA

- Bonus de réparation de 15 %
- Safe Driver Bonus de 15 % pour les jeunes conducteurs et conductrices



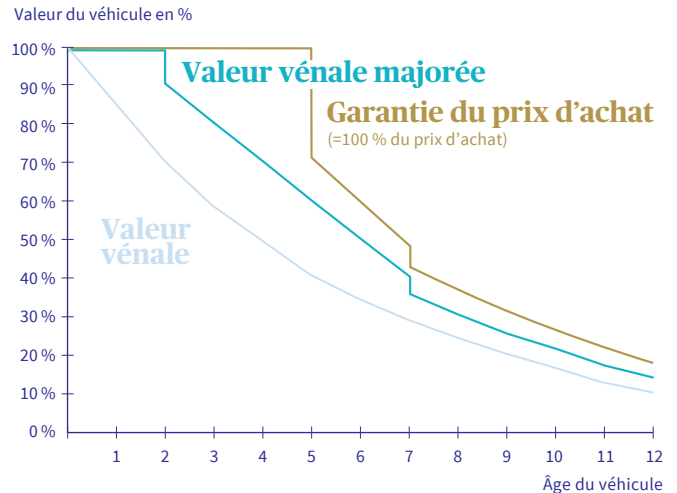
Indemnité en cas de dommage total

Valeur vénale majorée

- 100 % durant les deux premières années
- À partir de la 3^e année, indemnisation nettement plus importante que la valeur vénale régulière

Garantie du prix d'achat

- 100 % les cinq premières années qui suivent la date d'achat
- À partir de la 6^e année, 10 % de plus que la valeur vénale majorée
- Pour les voitures neuves et les voitures d'occasion



En cas de sinistre chez AXA

- Gratuité du «service complet en cas d'accident causé par des tiers» – nous sommes à vos côtés, même en cas de sinistre causé par des tiers
- Assistance immédiate et déclaration de sinistre par téléphone 24h sur 24
- Lors de la déclaration de sinistre, vous savez tout de suite si le dommage est couvert, en vérifiant en ligne axa.ch/sinistre
- Reprendre la route une heure après avec le service de dépannage d'AXA
- En cas de sinistre casco assuré, AXA organise la réparation du véhicule par un partenaire agréé:
 - Réparation conforme aux directives du constructeur et garantie à vie, nettoyage du véhicule inclus
 - Prêt de véhicule gratuit, y compris service de récupération et de livraison des véhicules
 - Réparation effectuée par l'un de nos partenaires en vitrage à l'endroit choisi par le client